

Communauté de Communes Coeur de Savoie

assainissement collectif : DSP

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Nombre d'abonnés	6
1.4.	Volumes facturés	6
1.5.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	19
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	25
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	25
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	26
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	26
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	27
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	27
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	28
3.10.	Taux de réclamations (P258.1)	28
4.	Financement des investissements.....	29
4.1.	Montants financiers.....	29
4.2.	Etat de la dette du service	29
4.3.	Amortissements	29
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	29
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	31
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Coeur de Savoie
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Apremont, Arbin, Chapareillan, Chignin, Montmélian, Myans, Porte-de-Savoie, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Pierre-d'Albigny

- Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non

Il n'existe pas de zonage approuvé sur l'ensemble du territoire. L'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble du territoire est en cours. Il donnera lieu à l'élaboration des cartes de zonage.

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 05/07/2018 Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

Commune de MONTMELIAN-Réseaux de collecte uniquement :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 pour le transfert de compétence
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collecte des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Commune de PORTE DE SAVOIE-FRANCIN-Réseaux de collecte uniquement :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, transfert de compétence
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collecte des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Communes de : Apremont, Arbin, Chapareillan, Chignin, Montmélian, Myans, Porte-de-Savoie-Réseaux de transport uniquement

Nom du prestataire : VEOLIA

- Date de début de contrat : 01/01/2018
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, transfert de compétence et intégration d'un nouveau poste de refoulement.
- Nature exacte de la mission du prestataire : le transport des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, le traitement des boues, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Communes de ST PIERRE D'ALBIGNY/ST JEAN DE LA PORTE-Réseaux de transport et traitement

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Date de fin de contrat initial : 01/01/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4 : augmentation de la capacité de la STEP, facturation du service, transfert de compétence et intégration de nouveaux équipements (Hameau de la Ravoire sur la commune de Sainte Jean de la Porte, Hameau de la Gare et Miolans sur la commune de Saint Pierre d'Albigny).
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collecte et le transport des effluents, l'élimination des sous-produits du réseau, le traitement des effluents, l'élimination des sous-produits d'épuration, le traitement des boues, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 944 habitants au 31/12/2022.

1.3. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 738 abonnés au 31/12/2022 (9 693 au 31/12/2021).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Variation en %
Apremont	249	250	0,4%
Arbin	438	447	2,1%
Chapareillan	1202	1224	1,8%
Chignin	463	435	-6%
Montmélian	1987	2002	0,8%
Myans	510	506	-0,8%
Porte-de-Savoie	1464	1416	-3%
Saint-Jean-de-la-Porte	415	416	0,2%
Saint-Jeoire-Prieuré	831	882	6,1%
Saint-Pierre-d'Albigny	2079	2099	1,0%
Sainte Hélène du Lac (Alpespace)	55	61	10,9%
Total	9 693	9738	0.46%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : _____.

Commentaire : Zonage en cours d'élaboration dans le cadre de la révision du SDA

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 45,23 abonnés/km) au 31/12/2022. (46,57 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2022.

1.4. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		910 367	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	927 868	910 367	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Ce volume intègre les volumes facturés par la collectivité et ceux facturés par les délégataires.

1.5. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Chapareillan	84 621	104 632	23,65
Sainte Jeoire	73 329	En attente réception éléments	
Total des volumes importés	157 950		

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2022 (4 au 31/12/2021). Ces autorisations sont en cours de renouvellement.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,3 km de réseau unitaire hors branchements,
- 215 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 215,3 km (208,13 km au 31/12/2021).

9 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	PR CHACUSARD-Chignin	
Déversoir d'orage	PR BOISSET-FRANCIN	
Déversoir d'orage	PR SOUS CHAVORD-Montmélian	
Déversoir d'orage	PR DU STADE-Montmélian	
Déversoir d'orage	PR CHAPAREILLAN	
Déversoir d'orage	DO QUAI DE L'ISERE-Montmélian	
Déversoir d'orage	PR ALPESPACE	
Déversoir d'orage	PR LA GARE St Pierre-d'Albigny	
Déversoir d'orage	PR LA PETARELLE-St Pierre-d'Albigny	

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Conformément à l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 modifié le 24 août 2017, les modalités d'autosurveillance des stations de traitement des eaux usées sont les suivantes :

Capacité nominale de traitement de la station en kg/j de DBO5	≤ 12 (200 EH)	> 12 et ≤ 30 (200 à 500 EH)	> 30 et ≤ 60 (500 à 1 000 EH)	> 60 et < 120 (1000 à 2 000 EH)
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

Le tableau ci-après extrait de l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 modifié le 24 août 2017 précise les performances minimales de traitement attendues pour les paramètres DBO5, DCO et MES.

PARAMÈTRE	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue par la station en kg/j de DBO5	CONCENTRATION maximale à respecter, moyenne journalière	RENDEMENT MINIMUM à atteindre, moyenne journalière	CONCENTRATION réductible, moyenne journalière
DBO5	< 120	35 mg (O2)/l	60 %	70 mg (O2)/l
	≥ 120	25 mg (O2)/l	80 %	50 mg (O2)/l
DCO	< 120	200 mg (O2)/l	60 %	400 mg (O2)/l
	≥ 120	125 mg (O2)/l	75 %	250 mg (O2)/l
MES (*)	< 120	/	50 %	85 mg/l
	≥ 120 □	35 mg/l	90 %	85 mg/l

STEU N°1 : Station d'épuration de Montmelian - à Francin
Code Sandre de la station : 060973171003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées aération prolongée									
Date de mise en service		1996									
Commune d'implantation		Porte-de-Savoie (73151)									
Lieu-dit		Le Domaine									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20 000									
Nombre d'abonnés raccordés		9 322									
Nombre d'habitants raccordés		± 16 220									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 000									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 22/04/1994 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Isère					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées au cours de l'année	OUI	7,26	97,91	48,66	92,38	12,11	96,43	40,95	47,63	3,72	58,17

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY

Code Sandre de la station : 060973247002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			01/10/1996								
Commune d'implantation			Saint-Jean-de-la-Porte (73247)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			7 200								
Nombre d'abonnés raccordés			2 515								
Nombre d'habitants raccordés			± 4 376								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			1 138								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 29/06/2011								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Isère					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80%			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75%			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90%			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées au cours de l'année	OUI	10,7	96	47,5	93	13,5	96				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration de Montmelian - à Francin (Code Sandre : 060973171003)	166	182,8
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY (Code Sandre : 060973270002)	83	70
Total des boues produites	249	252,8

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration de Montmelian - à Francin (Code Sandre : 060973171003)	182,13	236,6
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY (Code Sandre : 060973270002)	81,47	66
Total des boues évacuées	263,6	302,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	16,32 €	24,53 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,352 €/m ³	0,73 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	35,01 €	27,1 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,1332 €/m ³	0,878 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	___0_€/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

Commentaire : concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Les éléments sont renseignés pour la commune présentant le plus grand nombre d'abonnés : commune de St Pierre d'Albigny.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les pénalités et les tarifs applicables aux viticulteurs.
- Délibération du 10/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 modifiant la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif.
- Délibération du 10/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	16,32	24,53	50,3%
Part proportionnelle	42,24	87,60	107,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	58,56	112,13	91,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	35,01	27,10	-22,6%
Part proportionnelle	135,98	105,36	-22,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	170,99	132,46	-22,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	24,76	26,38	6,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,76	45,58	6,6%
Total	272,31	290,17	6,6%
Prix TTC au m³	2,27	2,42	6,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif TTC (y compris redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau), pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Apremont	2,02	2.25
Arbin	1,67	2.02
Chapareillan	1,26	1.32
Chignin	1,73	2.06
Montmélian	1,73	2.06
Myans	1,87	2.06
Porte-de-Savoie- Les Marches	1,88	2.20
Porte-de-Savoie-Francin	1,97	2.24
Saint-Jean-de-la-Porte	2,27	2.41
Saint-Jeoire-Prieuré	1,26	1.32
Saint-Pierre-d'Albigny	2,27	2.41

La facturation pour les communes de MONTMELIAN, PORTE DE SAVOIE, APREMONT est réalisée 2 fois par an (acompte au mois de juin et solde en fin d'année). La facturation des autres communes est annuelle.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en € HT
Redevance eaux usées usage domestique y compris abonnement	1 016 780,53*
- Reversement effectué aux délégataires	129 274,25
Recette pour boues et effluents importés	194 226,35**
- Reversement effectué aux délégataires	107 006,48
Redevance modernisation agence de l'eau	35 225,92
Total recettes de facturation	1 246 232,80
Recettes de raccordement	214 156
Prime de l'Agence de l'Eau	53 597,73
Contribution au titre des eaux pluviales	-
Recettes liées aux travaux	-
Contribution exceptionnelle du budget général	-
Autres recettes (préciser) : subventions	-
Total autres recettes	267 753,73
Total des recettes	1 513 986,53
Total des recettes, reversements délégataires déduits	1 277 705, 80

*Dont 438 412,62 € HT facturés par les délégataires et reversés à la collectivité

** Montant correspondant au reversement pour les effluents de la commune de Chapareillan et Saint-Jeoire-Prieuré.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

**Etat détaillé des produits (1)
Année 2022**

Collectivité: B5431 - FRANCIN

Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	26 183	22 350	-14,64 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	23 025	23 762	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 158	- 1 411	
Exploitation du service	26 183	22 350	-14,64 %
Produits : part de la collectivité contractante	8 851	6 241	-29,49 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	8 494	7 239	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	358	- 998	
Redevance Modernisation réseau	7 895	6 705	-15,07 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	6 861	7 121	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 034	- 416	
Collectivités et autres organismes publics	16 746	12 946	-22,69 %
Produits accessoires	118	111	-5,93 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

08/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: B5171 - MONTMELIAN

Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	37 094	33 149	-10,64 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	47 674	33 330	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 10 580	- 180	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	7 943	8 346	5,07 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	7 943	8 346	
Exploitation du service	45 036	41 496	-7,86 %
Produits : part de la collectivité contractante	55 466	47 912	-13,62 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	66 935	47 295	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 11 469	617	
Redevance Modernisation réseau	33 501	29 641	-11,52 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	46 989	29 599	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 13 488	42	
Collectivités et autres organismes publics	88 967	77 553	-12,83 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	5 060	0	NS
Produits accessoires	464	456	-1,72 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

08/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: B5221 - PAYS DE MONTMELIAN (SIVU)

Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	458 515	293 367	-36,02 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	39 632	364 035	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	418 883	- 70 668	
Exploitation du service	458 515	293 367	-36,02 %
Produits : part de la collectivité contractante	145 478	124 029	-14,74 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	175 637	126 384	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 30 159	- 2 355	
Collectivités et autres organismes publics	145 478	124 029	-14,74 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

08/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

ASST - SIVU SAINT JEAN / SAINT PIERRE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

Détail des produits

en milliers d'euros	2021	2022	Ecart en %
TOTAL	483,73	313,91	-35,1%
Exploitation du service	311,01	309,54	-0,5%
• Partie fixe facturée	83,36	0,85	
• Partie proportionnelle facturée	219,23	-8,35	
• Variation de la part estimée sur consommations	-2,16	314,83	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	10,59	2,21	
Collectivités et autres organismes publics	168,05	-6,25	-103,7%
• Part Collectivité	137,36	-4,88	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	30,69	-1,37	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	3,27	-
• Branchements	0,00	3,27	
Produits accessoires	4,67	7,35	57,3%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,02	0,39	
• Autres produits accessoires	4,65	6,97	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Ces données sont issues des rapports annuels des délégataires.

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels (% pour 2021).

Le zonage est en cours d'élaboration. A ce jour ce taux ne peut être calculé.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	14%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2022 (15 pour 2021).

La situation n'est pas encore homogène sur l'ensemble du territoire. Il existe une grande disparité sur la connaissance des réseaux d'une commune à l'autre. Il existe néanmoins des plans sur l'ensemble des communes du service DSP.

Sur la commune de MONTMELIAN :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	29	100	100	100	100

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	15
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	100

Pour le réseau de transport de l'ex SIVU de MONTMELIAN :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	107	107	107	107	107

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	42
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (65 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			

VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	15
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:		110	107

Pour la commune de Porte de Savoie-Section Francin :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30	100	100	100	100

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	15
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	100

Pour les communes de Saint-Pierre d'Albigny et Saint-Jean de la Porte

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	3
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	30
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	71

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de Montmelian - à Francin	665	0	0
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY	209	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 24 (23 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de Montmelian - à Francin	665	100	100
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY	209	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de Montmelian - à Francin	665	100	100
Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY	209	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Montmelian - à Francin :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	236,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		236,6

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration ST PIERRE D'ALBIGNY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	66
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		66

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2021).

3.7. **Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, **0** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0 en 2021).

3.8. **Points noirs du réseau de collecte (P252.2)**



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative),

quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2021).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,01	0,08

Au cours des 5 dernières exercices, 0,86 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,08% (0,01% en 2021).

3.10. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 67

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 6,88 pour 1000 abonnés (3,4 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	56 711	195 322,71
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

Le montant des travaux engagés correspond aux travaux ayant fait l'objet dans l'année d'un ordre de service. Ce montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires ni au compte administratif.

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 082 707,75	1 314 314,32
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	94 864,96
	en intérêts	50 348,17

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de **371 624 €**

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Extension de la Step de Porte de Savoie-Le domaine	7 555 000 €
Réhabilitation réseau de transport Montmélian	640 000 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Une étude visant à harmoniser le Schéma Directeur d'Assainissement de la collectivité est en cours en 2022, cette étude permettra la rédaction d'un programme pluriannuel de travaux.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Sur l'année 2022, 174 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité par les délégataires, soit 0.002 €/m³ pour l'année 2022 (0,0002 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €